



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**POUR USAGE OFFICIEL**

**DC/2000-06**

**Le 30 mars 2000**

**L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE**  
**Rapport intérimaire sur le rôle du Groupe de la Banque mondiale**

Vous trouverez ci-joint, pour la réunion du Comité du développement du 17 avril 2000, le document intitulé L'architecture financière internationale : Rapport intérimaire sur le rôle du Groupe de la Banque mondiale, préparé par les services de la Banque mondiale. Comme indiqué à la note de bas de page 4 de l'ordre du jour provisoire, ce rapport a été préparé à la suite de la discussion de ce thème par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale le 17 mars 2000. Peut-être les ministres souhaiteront-ils aborder ce thème dans les déclarations qu'ils auront préparées.

\* \* \*

**Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.**

**L'ARCHITECTURE FINANCIERE INTERNATIONALE**

***Rapport intérimaire sur le rôle du Groupe de la Banque mondiale***

**Le 30 mars 2000**

**Table des matières**

I.	Contexte	1
II.	Programme d'évaluation du secteur financier	3
III.	Rapports sur le respect des normes et des codes	4
IV.	Gouvernement d'entreprise	5
V.	Comptabilité et audit	6
VI.	Régimes d'insolvabilité	7
VII.	Protection sociale	8
VIII.	Ordre du jour analytique	9

## L'ARCHITECTURE FINANCIERE INTERNATIONALE

### *Rapport intérimaire sur le rôle du groupe de la Banque Mondiale*

#### I. Contexte

1. Un rapport intérimaire sur le *Rôle du Groupe de la Banque mondiale dans le renforcement de la nouvelle architecture financière internationale* a été présenté au Comité du Développement en septembre 1999. La présente note contient un nouveau rapport intérimaire sur les activités de la Banque mondiale dans ce secteur. Dans la mesure où plusieurs autres documents traitent de tous les efforts en cours, la présente note ne procède pas à une évaluation des questions traitées ou des activités menées à bien par d'autres organisations<sup>1</sup>.
2. Comme l'indiquent les délibérations en cours au sein de diverses organisations, il existe un vaste programme de travail continu dont l'objet est le renforcement de l'architecture financière internationale. Plusieurs des volets de ce programme de travail traite des faiblesses du système financier international devenues apparentes après la crise, mais l'on reconnaît maintenant partout que la stabilité financière mondiale exige pour fondement des systèmes nationaux solides. Les leçons tirées des crises financières de la fin des années 90 montrent que, outre la stabilité macroéconomique, de bonnes politiques sociales et structurelles, accompagnées de leurs fondements institutionnels, sont d'une importance cruciale pour permettre aux États de profiter de l'intégration au système financier international, mais aussi d'en éviter les écueils. Ces mêmes fondements — l'infrastructure de base d'une économie de marché — sont également essentiels pour le succès du développement économique et de la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi les volets du renforcement de l'architecture financière internationale relatifs à la consolidation des institutions et des systèmes nationaux sont d'une importance fondamentale pour la Banque mondiale en sa qualité d'institution de développement.
3. L'essence même du travail de la Banque porte sur l'aide fournie aux divers pays pour leur permettre de renforcer leurs fondements sociaux et structurels, mais plusieurs nouveaux éléments de cet ordre du jour contribuent à définir la réponse apportée par la Banque :
  - Tout d'abord, la vague récente des crises financières a mis en lumière le fait qu'il fallait se concentrer de manière nettement plus systématique sur les sources structurelles et sociales de vulnérabilité. Pour les pays qui se trouvent au premier plan de l'intégration au sein du système financier international, une meilleure évaluation et une meilleure gestion des vulnérabilités sont d'importance capitale pour tirer parti au maximum de la mondialisation. Les progrès accomplis en termes de développement grâce à une approche plus systématique et holistique ont également été mis en exergue dans le Cadre de développement intégré.

---

<sup>1</sup> Voir en particulier, le rapport général du FMI intitulé *Progrès accompli pour le renforcement de l'architecture du système financier international*, SM/00/67, 27 mars 2000.

- Par ailleurs, l'accent est maintenant placé de manière plus spécifique sur certains éléments qui relèvent du mandat de la Banque mondiale et de son avantage comparatif. Il s'agit essentiellement du renforcement des systèmes financiers, mais aussi de domaines tels que le gouvernement d'entreprise, la comptabilité et l'audit, les régimes d'insolvabilité, la protection sociale, et la restructuration financière et celle des entreprises. De ce fait, les activités de la Banque en ce domaine se sont nettement développées.
  - Troisièmement, la communauté internationale demande à la Banque de contribuer, dans ces domaines d'avantage comparatif, aux efforts déployés à l'échelle mondiale, et de faciliter la présentation des perspectives et de l'expérience des pays en développement aux discussions en cours sur la réforme.
  - Enfin, l'étendue et la complexité du programme de travail montrent plus que jamais l'importance des partenariats, où la Banque fait pleinement jouer ses avantages comparatifs dans certains domaines et remplit des fonctions d'appoint dans d'autres domaines. À cet égard, le renforcement du partenariat avec le FMI est d'importance cruciale, mais il est essentiel d'étendre la coopération sur ce point à d'autres institutions, dont les Banques régionales de développement, l'OCDE, les organismes chargés de l'établissement des normes et le secteur privé. Par ailleurs, la Banque intensifie et élargit sa participation dans diverses enceintes dont le Comité monétaire et financier international (CMFI), le G-20, le Forum sur la stabilité financière, la CEAP, le Groupe du Cadre de Manille et divers autres groupements régionaux.
4. C'est dans ce contexte que la Banque a commencé à renforcer ses efforts à l'appui de la nouvelle architecture financière internationale. L'objectif premier de la Banque étant d'aider les pays en développement à s'intégrer dans le système financier mondial, en fonction de stratégies d'assistance aux pays établies sur demande des pays concernés, la contribution de la Banque peut se faire essentiellement de trois manières : a) en aidant les organismes chargés d'établir des normes internationales à développer et diffuser les normes et les pratiques optimales ainsi que les méthodologies permettant de les évaluer et de les mettre en œuvre ; b) en aidant les pays à mieux comprendre les principales causes sociales et structurelles de leur vulnérabilité ; et c) en mettant les pays mieux à même de profiter de la mondialisation, de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté. Jusqu'à présent, les efforts de la Banque ont porté avant tout sur les diagnostics, en se fondant sur des comparaisons internationales et les normes et bonnes pratiques du travail économique et sectoriel de la Banque pour aider les pays à identifier les faiblesses de leurs institutions et de leurs systèmes nationaux. Comme l'a souligné le Comité du Développement, pour la Banque comme pour les pays en développement l'objectif principal de ce travail de diagnostic est d'établir une meilleure base à l'assistance que la Banque fournira à l'avenir aux pays pour le renforcement de leur capacité là où des faiblesses ont été identifiées.
5. Les autres sections du présent document contiennent un rapport intérimaire sur les principales activités de la Banque ayant pour objet de contribuer au renforcement de l'architecture financière internationale. Ceci inclut deux initiatives importantes qui ont été lancées de concert avec le FMI : le Programme conjoint d'évaluation du secteur financier et l'effort de collaboration pour la préparation des Rapports sur le respect des normes et des codes. Par ailleurs, la Banque renforce ses programmes dans plusieurs des autres secteurs mentionnés

ci-dessus et mis en lumière par la vague de récentes crises à savoir, entre autres, le gouvernement d'entreprise, la comptabilité et l'audit, les régimes d'insolvabilité, la restructuration financière et celle des entreprises, et la protection sociale. Tous ces efforts viendront appuyer les Examens sociaux et culturels dont les projets pilotes ont été effectués l'an dernier, et dont l'objet est de présenter une évaluation systématique des faiblesses et des vulnérabilités des différents pays. Ce travail de diagnostic amélioré permettra en retour l'établissement de Stratégies d'assistance aux pays mieux définies, en appuyant et en complétant le travail opérationnel de la Banque.

## **II. Programme d'évaluation du secteur financier**

6. Le Programme conjoint d'évaluation du secteur financier (PESF) du FMI et de la Banque mondiale a été lancé en mai 1999, à titre pilote, pour tenter d'identifier les points forts et les points faibles des systèmes financiers et de réduire les risques de crise. Ce programme conjoint est un instrument devant permettre une utilisation optimale des ressources expertes limitées en réduisant le double emploi et en évitant la fourniture d'avis contradictoires dans les travaux sur le secteur financier. Ce programme répond aux demandes de la communauté internationale souhaitant une collaboration plus étroite entre les institutions afin de réduire la probabilité et/ou la sévérité de crises financières éventuelles. Ce programme PESF met plus l'accent sur la prévention et l'atténuation des risques que sur la résolution des crises.
7. L'objet du PESF est d'encourager une détection précoce de points faibles d'un système financier et d'élaborer des réponses appropriées, à l'appui d'un dialogue plus efficace avec les autorités nationales, et de donner aux deux institutions une plate-forme commune pour la fourniture de recommandations de politique générale et d'assistance technique. Ce programme a également pour objet d'identifier les principales priorités pour le développement du secteur financier et d'améliorer la formulation et l'apport d'un soutien visant à renforcer les systèmes financiers.
8. Le programme est conçu sous forme de projet pilote d'une durée d'un an. Pendant cette période, 12 évaluations de pays seront réalisées afin d'acquérir une expérience sur sa structuration à titre permanent. La participation à ce programme pilote est entièrement volontaire. Dans ce contexte, l'on a tenté d'identifier un groupe de pays participants qui soient représentatifs tant au plan géographique qu'au plan des systèmes financiers des pays membres. Les pays ayant récemment traversé une crise économique n'ont pas été inclus sur la liste de la phase pilote, car dans l'ensemble les vulnérabilités des systèmes financiers de ces pays étaient déjà apparentes et des programmes avaient été mis en place pour les traiter.
9. À ce jour, quatre des études pilotes ont été menées à bien. Des rapports concis sur trois d'entre elles ont d'ores et déjà été soumis au Conseil de la Banque pour information. Huit autres en sont à divers stades d'avancement.
10. Un rapport intérimaire conjoint sur le programme a été préparé, et il fera prochainement l'objet d'un examen par les Conseils des deux institutions. Ce rapport procède à une évaluation de l'expérience des PESF pilotes et des enseignements que l'on peut en tirer. Il

prend en compte les opinions des autorités nationales et celles du personnel régional de la Banque et des départements régionaux du Fonds. Il indique comment les rapports des PESF ont été intégrés à d'autres activités sur le secteur financier des deux institutions, et propose une structure et une échelle pour les futurs PESF. Enfin, ce rapport résume les questions de confidentialité soulevées à l'égard des informations soumises par les autorités des pays et des documents préparés par les missions des PESF.

### **III. Rapports sur le respect des normes et des codes**

11. Au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus clair que la stabilité économique et financière peut être affectée par des développements dans toute une série de domaines. C'est pourquoi la communauté internationale a intensifié l'accent placé sur l'élaboration et la mise en application de normes internationales et a lancé un appel pour que soient préparés à titre expérimental des « rapports de transparence », qui résument dans quelle mesure une économie donnée respecte les normes internationales.
12. Les services du FMI ont préparé deux séries de ces rapports de transparence. En septembre 1999, le Conseil d'administration du FMI a demandé que soit préparée une troisième série d'études de cas expérimentales pour évaluer le respect des normes internationales par les pays membres, et a rebaptisé ces rapports « Rapports sur le respect des normes et des codes (RRNC) ».
13. Les administrateurs du FMI se sont également prononcés en faveur d'une préparation de ces RRNC à responsabilité partagée, et ont invité la Banque mondiale à préparer, toujours à titre expérimental, des modules spécifiques dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif. La Banque a accepté cette invitation, son rôle étant d'aider les pays à consolider les bases requises pour une intégration financière couronnée de succès. La Banque a consenti à entreprendre une évaluation des normes dans plusieurs domaines. Qui plus est, en décembre 1999, les membres du G-20 ont convenu « de procéder à la préparation de Rapports sur le respect des normes et des codes (« Rapports de transparence ») et d'Évaluations du secteur financier dans le contexte des efforts continus du FMI et de la Banque mondiale pour améliorer ces mécanismes ». Cette approche en collaboration a été accueillie de manière favorable par le Comité monétaire et financier international et le Comité du Développement.
14. Les évaluations résumées du respect des normes sont préparées selon une approche modulaire. Les modules RRNC seront rassemblés dans un « classeur RRNC » qui sera mis à la disposition des Conseils de la Banque et du FMI. Les services du Fonds préparent des modules qui évaluent le respect des normes en matière de dissémination des données et de transparence budgétaire. Les modules traitant du secteur financier sont dérivés du processus PESF conjoint de la Banque et du Fonds. Les équipes du PESF préparent une série d'évaluations détaillées sur le respect de certaines normes dans le contexte plus vaste de l'évaluation des vulnérabilités du secteur financier et des priorités en matière de développement. Les normes examinées sont sélectionnées par les équipes du PESF, en collaboration avec les autorités nationales. Jusqu'à présent, ces évaluations ont couvert la transparence des politiques monétaires et financières, la supervision bancaire, la réglementation des obligations et des assurances, les systèmes de paiements et les assurances

de dépôts. Les services prévoient de produire entre deux et cinq modules RRNC à partir de chacun des PESF en cours de préparation.

15. Les services de la Banque ont identifié trois domaines pour lesquels ils prévoient de préparer des évaluations expérimentales du respect des normes et à partir desquels ils contribueront aux modules RRNC :

- La Banque a mis au point une approche qu'elle utilisera à titre expérimental pour les évaluations des gouvernements d'entreprise ; cette approche fait l'objet de discussion avec les différentes institutions partenaires, dont l'OCDE et le Fonds. Environ une demi-douzaine de modules sur le gouvernement d'entreprise devraient être prêts d'ici juin 2000 ; les discussions pour la sélection des pays sont actuellement en cours.
- Par ailleurs, la Banque prépare un modèle pour l'évaluation systématique des pratiques de comptabilité et d'audit, en consultation avec les institutions nationales et internationales et les organisations du secteur privé pertinentes. Cependant, il est reconnu que le développement d'une méthode couronnée de succès exigera sans doute des itérations nombreuses et l'intervention du secteur privé. D'ici septembre 2000, une première série de modules devrait être disponible pour servir de base à de nouvelles discussions avec les parties concernées.
- Dans le domaine des régimes d'insolvabilité, la priorité est accordée à la préparation d'une série de principes servant de base à des systèmes réussis. Le travail sur les modules RRNC ne commencera qu'une fois que ces principes auront été examinés par le Conseil de la Banque et le Comité du Développement. Cette phase des travaux sera suivie par l'élaboration des méthodologies qui serviront aux évaluations et par une série d'évaluations pilotes.

#### **IV. Gouvernement d'entreprise**

16. Le travail du Groupe de la Banque mondiale dans le domaine du gouvernement d'entreprise s'inscrit dans le cadre d'un effort plus vaste visant à établir des cadres de politiques applicables aux entreprises et aux investisseurs privés, afin de mobiliser l'initiative privée au service d'un développement économique et social efficace. Par exemple, ce travail sur le gouvernement d'entreprise vient compléter les initiatives visant à améliorer les politiques de concurrence, à lutter contre la corruption et à préserver les intérêts des parties prenantes. Dans ce contexte, l'objectif principal du travail sur le gouvernement d'entreprise est de promouvoir le développement de marchés boursiers en vue d'améliorer le profil de risque des entreprises et la stabilité des flux financiers (au sein des pays et au-delà des frontières). Par suite, à ce stade l'accent est placé avant tout sur les droits des actionnaires et le rôle des conseils d'administration des entreprises cotées en bourse. Ce faisant, le programme de travail sur le gouvernement d'entreprise s'aligne sur les efforts parallèles ayant pour objet d'améliorer de manière plus générale les systèmes de gouvernement d'entreprise (par exemple la réforme du secteur financier, la responsabilité des entreprises, la corruption, etc.).

17. Le programme de travail de la Banque pour aider les pays en développement à renforcer leur système de gouvernement d'entreprise se compose de trois éléments principaux :

- Le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise. De concert avec l'OCDE, la Banque mondiale met sur pied le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise dans des conditions de pleine concurrence et dans le cadre d'un mécanisme de financement pluri-annuel par les bailleurs de fonds qui inclut le secrétariat du Forum. Ce Forum offrira un mécanisme de coordination et de transfert de l'assistance technique qui contribuera à l'élaboration et la mise en application des réformes. Ce Forum comprendra le Groupe consultatif du secteur privé, dont le rôle sera défini de manière plus précise une fois que le Forum sera dûment constitué.
- Tables rondes. La Banque poursuivra sa collaboration avec l'OCDE pour le dialogue sur les questions de gouvernement d'entreprise dans le cadre d'une série de « tables rondes ». Les tables rondes de cette année seront organisées en Russie, à Hong Kong et au Brésil.
- Évaluations. Comme indiqué plus haut, la Banque a préparé un modèle pour les évaluations de gouvernement d'entreprise ; ce modèle, qui fait à l'heure actuelle l'objet d'une discussion avec l'OCDE, le FMI et d'autres, sera utilisé pour un programme pilote d'évaluations dans le cadre d'un exercice de RRNC réalisé conjointement avec le FMI.

## **V. Comptabilité et audit**

18. La crise financière en Asie de l'Est a démontré que des pratiques de comptabilité et d'audit saines sont des fondements essentiels pour un bon gouvernement d'entreprise et des marchés nationaux et internationaux fonctionnant de manière satisfaisante. Outre leur rôle plus vaste en matière de développement, un gouvernement d'entreprise et des rapports financiers améliorés sont également importants pour la gestion des risques fiduciaires qui accompagnent les prêts de la Banque, surtout les prêts à l'ajustement et les prêts-programmes. La Banque reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer les pratiques de comptabilité et d'audit du secteur privé comme du secteur public de ses pays clients. La Banque a intensifié ses efforts visant à renforcer les pratiques de comptabilité et d'audit en général, au niveau national comme au niveau international. Le but est d'aider à renforcer les systèmes sous-jacents des pays afin d'améliorer la transparence financière et les pratiques comptables des secteurs public et privé, et de contribuer à l'établissement d'une architecture financière internationale saine.

19. La réforme et le développement des pratiques d'audit et de comptabilité représentent un élément important des efforts déployés par la Banque pour renforcer les structures de gouvernement financier des divers pays. Ces efforts comportent plusieurs éléments :

- Bien que la Banque ne soit pas en soi une organisation d'élaboration de normes, elle soutient le travail des organismes internationaux de normalisation dans le domaine de la comptabilité et de l'audit. En plus de son soutien financier, dans le cadre des activités qu'elle a menées en collaboration avec ces associations professionnelles, la Banque a aussi contribué à identifier les principaux problèmes rencontrés par les pays membres, assisté en tant qu'observateur aux réunions des comités chargés de la définition des normes, et fourni



des commentaires et des suggestions aux fins de la formulation de nouvelles normes. La mise en application de normes internationales de comptabilité et d'audit reconnues permettra de rendre comparables les informations financières et veillera au respect des normes minimum de qualité.

- En outre, la Banque a joué un rôle de chef de file et de catalyseur pour exhorter à la prise de mesures concertées visant à améliorer la profession et la pratique de l'audit et de la comptabilité, tant au niveau international que dans les pays en développement. La Banque a rencontré à plusieurs reprises des représentants des cinq principaux cabinets comptables internationaux et a persuadé le Forum international sur le développement de la comptabilité (IFAD) de mettre en application un programme d'action international. La Banque travaille également avec les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour l'entrée en vigueur de pratiques de comptabilité et d'audit saines dans le secteur public des divers pays.
- En collaboration avec d'autres entités, la Banque définit à l'heure actuelle des instruments de diagnostic susceptibles de permettre la détection des points faibles des systèmes nationaux d'audit et de comptabilité et d'évaluer le degré de respect et d'imposition. C'est dans ce contexte que la Banque peaufine en ce moment ses évaluations de la responsabilité financière dans les pays pour couvrir de manière plus complète les pratiques de comptabilité et d'audit des secteurs public et privé. Une fois prêts, ces modèles seront utilisés pour un programme pilote d'évaluations réalisé en partenariat. Conformément au principe d'appropriation par les pays, ces évaluations se fonderont autant que faire se peut sur les auto-évaluations réalisées par les pays eux-mêmes.
- Dans le cadre de ses programmes d'assistance aux pays, la Banque continue à apporter son soutien technique et financier à un grand nombre de pays pour les aider à développer la profession comptable. Les volets audit et comptabilité des projets de la Banque font eux aussi l'objet d'un renforcement dans le cadre du volet de renforcement des institutions visant au développement du cadre réglementaire de chaque pays. Au fur et à mesure que de nouvelles évaluations de pays seront menées à bien, leurs résultats seront pris en compte dans la formulation des Stratégies d'assistance aux pays de la Banque.

## **VI. Régimes d'insolvabilité**

20. Une initiative sur l'insolvabilité a été lancée en septembre 1999 dans le cadre d'une conférence de deux jours organisée à Washington. Plus de 200 personnes ont participé à ces discussions sur les dimensions économiques, juridiques et institutionnelles de systèmes d'insolvabilité efficaces. Il s'agissait, entre autres, de la rédaction de lois sur l'insolvabilité, de l'octroi de licences et de la réglementation des spécialistes de l'insolvabilité, des fonctions des agences administratives et des tribunaux pour la supervision des procédures pour insolvabilité, des mécanismes formels et informels de rescousse des entreprises, de l'insolvabilité des banques et des entreprises publiques, et des limites du rôle des systèmes d'insolvabilité dans les crises financières systémiques. En dépit de la diversité des choix politiques qui sous-tendent les systèmes d'insolvabilité, la conférence est arrivée à la conclusion que la

préparation de principes et de lignes directrices constituerait un instrument de diagnostic précieux. Un système efficace devra englober des choix politiques spécifiques équilibrant les points forts et les points faibles des différentes facettes du système plus général.

21. La Banque a convoqué une coalition d'organisations internationales et de spécialistes de l'insolvabilité pour rédiger une série de principes et de lignes directrices. Un atelier, organisé en Asie par la Banque et l'OCDE en novembre 1999, a rassemblé des responsables, des juges de faillite et des spécialistes de l'insolvabilité. Un avant-projet de principes et de lignes directrices a été élaboré sur la base des conclusions de cet atelier. Ce document préliminaire sera révisé pour inclure le résultat des ateliers régionaux prévus au cours des six mois à venir, de même que ceux de consultations internationales plus étendues. En parallèle, une matrice d'évaluation est en cours de préparation ; cette matrice sera utilisée dans une série d'évaluations pilotes de pays lors de l'exercice 01.

## **VII. Protection sociale**

22. En réponse à une demande formulée par le Comité du Développement, la Banque a préparé l'an dernier un document intitulé *Prévention et gestion des dimensions sociales des crises : bonnes pratiques en politique sociale*. Ce document traitait des dimensions des crises économiques et sociales et des bonnes pratiques connues pour y faire face.
23. La meilleure approche consiste bien entendu à tenter de prévenir la répétition de tels problèmes. Au cœur de la prévention figurent les politiques sociales de bonnes pratiques assurant la promotion d'un développement durable et d'une plus grande résistance aux chocs économiques. Le travail en cours sur les bonnes pratiques comporte trois principaux éléments : améliorer la connaissance et la compréhension de la manière dont les bonnes pratiques traitent des dimensions sociales des crises ; organiser les informations disponibles afin d'y assurer un accès rapide et pratique ; et intégrer ces connaissances aux opérations de la Banque qui aident les pays membres à traiter des questions sociales.
24. Le Comité du Développement a favorablement accueilli ce rapport et demandé à la Banque de continuer à accumuler et à disséminer les informations concernant les bonnes pratiques afin d'aider les pays qui souhaitent créer des institutions et mettre en place des politiques qui limiteront et atténueront les coûts sociaux des chocs économiques et protégeront les plus vulnérables.
25. Parmi les principales actions de suivi entreprises par la Banque figure le premier Document de stratégie sectorielle en matière de protection sociale devant être soumis au Conseil pour examen pendant l'exercice en cours. Le thème central de ce rapport est que les pauvres sont exposés à davantage de risques mais qu'ils n'ont pas d'instruments adéquats pour y faire face. En conséquence, le document suggérera un nouveau cadre pour la gestion des risques sociaux.
26. La Protection sociale (PS) décrit les interventions publiques ayant pour objet : i) d'aider les particuliers, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques ; et ii) d'apporter un soutien aux plus démunis. Cette définition élargit la définition plus traditionnelle de la PS au-delà des seules mesures de réaction publiques visant à offrir aux particuliers la sécurité des

revenus (comme par exemple les interventions sur le marché du travail, l'assurance sociale et les filets de sécurité sociale). Ce faisant, la Protection sociale est traitée tant comme un filet de sécurité que comme un tremplin pour permettre aux pauvres de se tirer de la pauvreté, ou du moins de retrouver un emploi rémunéré.

27. Cette nouvelle définition encourage une approche plus intégrée à l'élargissement des catégories d'interventions considérées auparavant comme à la limite de la Protection sociale. Elle met l'accent de manière plus explicite sur les interactions entre les mécanismes informels, les mécanismes définis par les forces du marché et les mécanismes publics, de même que sur les interactions entre parties prenantes.
28. C'est sur la base de ce cadre que la Banque a préparé une gamme d'instruments de protection sociale, qui fait partie de la panoplie d'outils diagnostiques disponibles pour sous-tendre le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Cette gamme d'instruments aide les décideurs politiques à choisir la meilleure combinaison de politiques et programmes de protection sociale afin d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté définis par le CSLP. Elle facilite l'identification d'indicateurs nationaux et contextuels pertinents pour la définition des causes structurelles de la pauvreté et de la source des risques auxquels sont confrontés les pauvres. L'identification de mécanismes de transmission par le biais desquels ces risques et causes influencent les résultats en matière de pauvreté peuvent contribuer à l'élaboration d'une combinaison adéquate de politiques et de programmes. Par suite, cette gamme d'instruments peut servir de guide à l'évaluation des sources principales de risque et de vulnérabilité, à la détermination des groupes les plus affectés, à l'évaluation de l'efficacité des différents programmes, et à la sélection des indicateurs les plus parlants pour assurer le suivi des progrès. Elle offre en outre un résumé des caractéristiques et des bonnes pratiques pour tout un éventail d'interventions en matière de protection sociale.
29. La Banque a été priée d'apporter son soutien à une « Initiative de financement de filets de protection sociale pour la CEAP » co-parrainée par les États-Unis et le Mexique. L'objet de cette initiative est d'établir une série de lignes directrices qui seront soumises à l'approbation des ministres des finances des pays de la CEAP et concernant l'utilisation de politiques et de programmes de filets de sécurité sociale, en prenant en considération les récentes expériences. Ces lignes directrices seront fondées sur une analyse de l'expérience de ces pays tant avec les filets de protection sociale déjà en place, qui ciblent les segments les plus démunis de la société, qu'avec les instruments extraordinaires utilisés en temps de crise pour protéger les plus vulnérables.

### **VIII. Ordre du jour analytique**

30. Comme le décrivait le dernier rapport sur l'architecture distribué l'automne dernier, la Banque procède à un travail analytique considérable sur des questions mises en lumière dans le sillage de la crise de l'Asie de l'Est. Parmi ces questions, il convient de mentionner tout particulièrement les suivantes :
- Le document intitulé *Global Development Finance 2000* (Financement du développement dans le monde), examiné par le Conseil, et qui sera publié à la fin du mois d'avril, se

concentre tout particulièrement sur les emprunts à court terme et les mesures de sauvegarde qui peuvent être utilisées en parallèle aux mesures à plus long terme pour réduire les risques de crise.

- Par ailleurs, la Banque a lancé un projet spécial sur le Développement de l'Asie de l'Est : Enseignements tirés et perspectives d'avenir. Cette étude, qui doit être terminée au début de 2002, procède à une analyse de l'expérience de développement et des leçons de la récente crise, et nous aidera à mieux comprendre les politiques de développement et les changements institutionnels qui se produisent dans une économie mondiale sans cesse plus interdépendante. Elle présentera également un examen des principales forces qui détermineront le développement futur de l'Asie de l'Est.
- Le Rapport sur le développement dans le monde, 2001-2002, qui doit être publié en septembre 2001, se concentrera sur les structures institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement d'une économie de marché et la manière dont ces changements institutionnels se produisent. Ceci inclura les politiques et règlements applicables à la concurrence, le gouvernement d'entreprise, le rôle du système juridique dans l'exécution des contrats, les institutions financières, les institutions politiques et gouvernementales, et le rôle des institutions sociales.